



# **Rapport sur la situation en matière de Développement Durable au sein de la commune de Villeneuve-la-Garenne**

**Année 2022**



**Rapport sur la situation en matière  
de Développement Durable  
au sein de la commune de Villeneuve-la-Garenne**

**Année 2022**

## Sommaire

1. Contexte et objectifs	3
<b>1. Vers une Ville durable</b>	<b>3</b>
1. Une démarche globale enclenchée il y a plus de 10 ans	4
2. Des projets d'aménagement ambitieux	4
<b>2. Un cadre de vie à préserver</b>	<b>7</b>
1. En favorisant les déplacements alternatifs dans le respect des usages	8
2. En favorisant la biodiversité des espaces verts et son appropriation	11
3. En contribuant à réduire la production de déchets et en améliorant la propreté urbaine	12
4. En protégeant les populations des risques et pollutions	14
<b>3. La performance énergétique à améliorer</b>	<b>14</b>
1. En optimisant les équipements publics	15
2. En accompagnant la transition de l'habitat	16
3. En optimisant l'éclairage public	17
<b>4. L'animation du territoire, support d'éducation au développement durable</b>	<b>17</b>
1. A travers l'éducation et la santé	18
2. A travers la vie locale	20
3. A travers le dynamisme économique	23
<b>5. Une exemplarité à renforcer</b>	<b>24</b>
1. En s'appuyant sur la commande publique	25
2. En déployant la dématérialisation	25
3. En optimisant le télétravail	26
4. En réduisant l'impact des déplacements	26

# Préambule

## 1. Contexte et objectifs

Le présent rapport présente une synthèse des actions, politiques et programmes publics de la collectivité au regard des cinq finalités définies par le Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agenda 21 (élaboré en 2006 et reconnu sur le plan législatif par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement).

Les cinq finalités du développement durable :

- Lutte contre le changement climatique,
- Préservation de la biodiversité et protection des milieux et des ressources,
- Epanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations,
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Différentes actions ont été menées : la sollicitation des services avec le soutien des référents développement durable et l'actualisation du rapport développement durable 2022.

## 1. Vers une Ville durable

### 1. Une démarche globale enclenchée il y a plus de 10 ans

En 2011, la Ville a approuvé son Agenda 21 local, composé de 5 orientations, déclinées en 150 actions, dont environ 130 ont été amorcées ou réalisées (Bilan développement durable 2018).

En 2018, la collectivité a enclenché une redynamisation de cette démarche afin de favoriser la transversalité et la globalité. Des instances de suivi ont alors été créées, notamment un **groupe de référents développement durable**.

Fin 2019, le plan d'action a été partagé, investissant 6 Objectifs du Développement Durable, des 17 adoptés par les 193 Etats membres des Nations Unies en 2015.



#### Faits marquants 2022 :

Les instances de suivi ont été renforcées par une **nouvelle campagne de recrutement des référents DD** à l'été 2022, afin que chaque direction du nouvel organigramme puisse être représentée.

Ainsi, 15 référents DD se réunissent environ tous les 2 mois. Leur rôle consiste à relayer les objectifs de la démarche au sein des directions, partager les actions menées au sein des directions, porter des actions transversales par exemple sur l'écocitoyenneté et participer à la préparation des temps forts.

La Ville a participé pour la 2ème année consécutive à la **Semaine européenne du développement durable**. Services et partenaires se sont mobilisés :

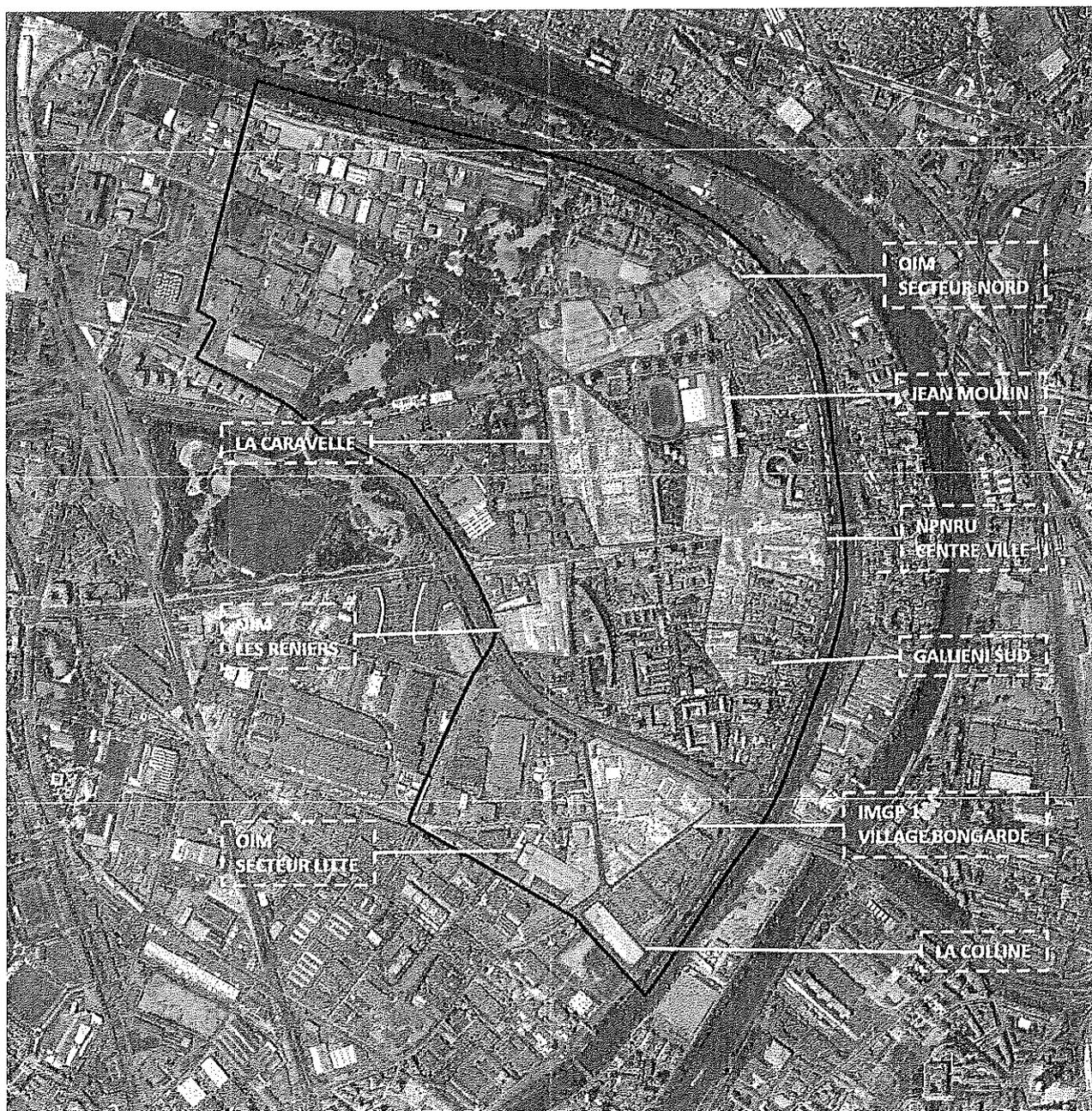
- Au sein des structures municipales avec deux séances de cinéma spécifiques et des ateliers thématiques à la bibliothèque,
- Lors d'une journée dédiée, en proposant diverses animations :
  - o un clean challenge,
  - o un tour de ville à vélo,
  - o un village du DD : ateliers proposés par les services (sports, jeunesse, habitat, espaces verts), les associations et les partenaires,
  - o un repas participatif, suivi d'une séance de ciné plein-air dans le parc de l'hôtel de ville.

Sur sollicitation, des moments de sensibilisation aux Objectifs du Développement Durable ont été proposés aux collégiens volontaires lors de groupes de parole organisés au collège Edouard Manet.

#### **En projet pour 2023 :**

- Maintenir et renforcer la dynamique des instances de suivi,
- Poursuivre la mise en œuvre de la démarche DD au sein des directions et par les différents services impliqués,
- S'inscrire dans la Semaine européenne du DD 2023 et déployer des actions lors d'événements communaux, nationaux ou mondiaux.

## 2. Des projets d'aménagement ambitieux



La Ville souhaite promouvoir ses ambitions environnementales et conforter sa politique d'intégration de développement durable dans ses projets d'aménagement. Les projets s'appuieront sur les grands enjeux dégagés par le profil développement durable de la commune autour de 4 axes :

- la ville-parc,
- la ville économe,
- le vivre-ensemble,
- l'économie solidaire.

La Ville a un rôle essentiel à jouer dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et cela passe par l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, la réduction des émissions de carbone dans la mobilité, une conception intelligente de la densité, la végétalisation des espaces, la réduction et la valorisation des déchets, etc..

Au travers ces divers aménagements, la Ville doit garantir le bien-être de ses habitants et usagers. Le renouvellement souhaité participera plus particulièrement à l'amélioration des logements et du cadre de vie

et à la résilience de la Ville. Il s'agit notamment de renforcer la cohésion sociale et la solidarité, d'assurer la mixité fonctionnelle et sociale des différents quartiers, la création d'espaces de détente et d'échange agréables et sains.

#### Différents outils participant au renforcement de ces objectifs :

- **La Charte pour l'aménagement et la qualité architecturale**  
Villeneuve-la-Garenne a pour ambition d'accompagner le futur développement urbain de son territoire. Aussi, une charte pour l'aménagement et la qualité architecturale a été élaborée à destination des promoteurs, bailleurs et aménageurs. Conçue en concertation avec l'appui du CAUE 92 et de l'ARC, elle a été signée le 31 janvier 2020 par plus de 30 promoteurs, aménageurs et bailleurs, et continue d'être signée par d'autres partenaires dont leur souhait est de se mobiliser en faveur du développement territorial.
- **Le conventionnement avec CERQUAL**  
Par ailleurs, en avril 2021 la Ville a conventionné avec CERQUAL afin de créer une certification territorialisée basée sur la création d'un référentiel qualité pour les futures opérations de logements, constitué du référentiel existant NF Habitat HQE et des éléments spécifiques liés à la Charte pour l'aménagement et la qualité architecturale.

#### Différents projets du territoire contribuant au développement de Villeneuve-la-Garenne :

- **Le futur quartier du boulevard Gallieni**  
Le long du boulevard Gallieni, la Ville envisage, en partenariat avec l'EPFIF, de concevoir un nouveau quartier, exemplaire intégrant des enjeux et des principes propres aux territoires durables. La programmation porte sur la réalisation de 413 logements de formes et de natures différentes intégrant les nouvelles normes environnementales, ainsi que la création d'un espace vert généreux permettant également de mieux gérer les eaux pluviales.
- **Le projet NPNRU du centre-ville (Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine)**  
Après la réalisation des études préalables (de 2017 à 2020), le projet est entré dans sa phase opérationnelle, avec la démolition de la barre Emmaüs en 2021. La Ville envisage la réalisation d'une opération mixte logements, équipements, commerces intégrant des normes environnementales ambitieuses. En attendant la réalisation du projet soumis à Déclaration d'Utilité Publique, la ville a installé un marché provisoire afin de pouvoir déconstruire l'ancien marché et en reconstruire un nouveau d'ici 2025.
- **Le projet NPNRU de la Caravelle**  
La Ville en partenariat avec le territoire Boucle Nord de Seine et l'ANRU ont repris les études préalables sur le site de la Caravelle afin de poursuivre la dynamique de rénovation urbaine et de résidentialisation dans une perspective de préparer la bascule sociale du quartier.  
Les objectifs de mutation sont les suivants:
  - Intégrer une meilleure mixité sociale à l'intérieur du quartier par des démolitions et des reconstructions pour déconcentrer le parc social,
  - Poursuivre le maillage du quartier permettant de l'ouvrir sur le reste de la ville,
  - Changer l'image et l'attractivité du quartier en déstigmatisant ce quartier d'habitat social.
- **La Bongarde – Site lauréat de l'appel à projet « Inventons la Métropole du Grand Paris »**  
La Ville a proposé le secteur de la Bongarde en pleine mutation à l'appel à projet « Inventons la Métropole du Grand Paris ». Le « Village Bongarde » mené par le groupement Sogeprom-Vinci a été lauréat en 2017. Pour dynamiser et transformer ce secteur, la Ville a plusieurs ambitions :
  - Diversifier les activités présentes avec notamment la création d'une ferme urbaine,
  - Créer de la mixité fonctionnelle (en autorisant et favorisant la construction de logements),
  - Permettre une meilleure accessibilité vers la Seine et une connexion avec les quartiers d'habitation au-delà de l'autoroute A86.

#### - **L'extension sud du Quartz**

Le centre commercial inauguré en 2014 accueille 8 millions de visiteurs et sa fréquentation est en constante augmentation. Dans sa partie, un projet de logement est en cours avec la construction d'environ 600 appartements, une crèche, des commerces. Le projet dénommé "La Colline" est composé d'une coulée verte d'environ 20 mètres de large proposant ainsi aux habitants et aux visiteurs un cadre de vie agréable. Tous les balcons (d'une superficie généreuse), seront dotés d'un arbre.

#### - **L'opération Jean Moulin**

L'opération Jean Moulin autour du groupe scolaire comprend :

- La reconstruction des écoles élémentaires A et B
- La création d'un gymnase et d'un local associatif
- La création d'environ 340 logements
- La création d'une résidence seniors (environ 90 logements)

Durant les travaux, les élèves et le corps enseignant sont accueillis au niveau de modulaires installés à proximité (école maternelle, école élémentaire, îlot central avec réfectoire, salle périscolaire et centre d'accueil médical).

Cette opération intègre la nouvelle réglementation environnementale (RE 2020) qui poursuit trois objectifs majeurs : la sobriété énergétique et la décarbonation de l'énergie, la diminution de l'impact carbone et la garantie de confort en cas de forte chaleur.

#### - **L'opération d'intérêt métropolitain**

Avec la perspective des jeux olympiques de 2024, Villeneuve-la-Garenne a obtenu l'enfouissement de deux des lignes à haute tension sur les quatre la traversant.

La libération du foncier (32 ha) permettra de rééquilibrer l'offre de logements sur la commune, mais aussi de répondre aux objectifs du Programme Local de l'Habitat conformément aux demandes de l'État et de la Métropole du Grand Paris, souhaitant respectivement la construction de 80 et 190 logements par an pour répondre aux besoins des franciliens. Cette opération d'envergure doit s'intégrer dans le calendrier des nombreuses autres opérations sur la ville. Pour ce faire, la municipalité a mis en place avec l'Etat un Projet Partenarial d'Aménagement.

#### **Faits marquants 2022 :**

- Lancement de l'étude urbaine contractualisée au travers du Projet Partenarial d'Aménagement, et des études Mobilités, Revalorisation des quais de Seine et Renaturation,
- Lancement de la phase opérationnelle du projet IMGP,
- Lancement des études pré-opérationnelles pour le projet NPNRU de la Caravelle,
- Construction du marché provisoire et lancement des études de maîtrise d'œuvre du nouveau marché,
- Démolition du groupe scolaire Jean Moulin,
- Après son lancement officiel par délibération du conseil de territoire de l'EPT Boucle Nord de Seine en avril 2021, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est entrée en construction opérationnelle en 2022, avec différentes étapes de concertation.

#### **En projet pour 2023 :**

- Lancement de la consultation pour la désignation d'une équipe promoteurs-architectes pour la réalisation de l'opération Gallieni sud,
- Lancement de la consultation pour la désignation d'une Maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet du Centre-ville,
- Lancement de la concertation sur le projet de la Caravelle,
- Poursuite des études contractualisées dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement,
- Construction des 2 écoles Jean Moulin dans le cadre de l'opération d'ensemble intégrant des objectifs de construction durable
- Démarrage travaux de la 1ère tranche de l'opération IMGP (réalisation de la ferme urbaine et de 88 logements)

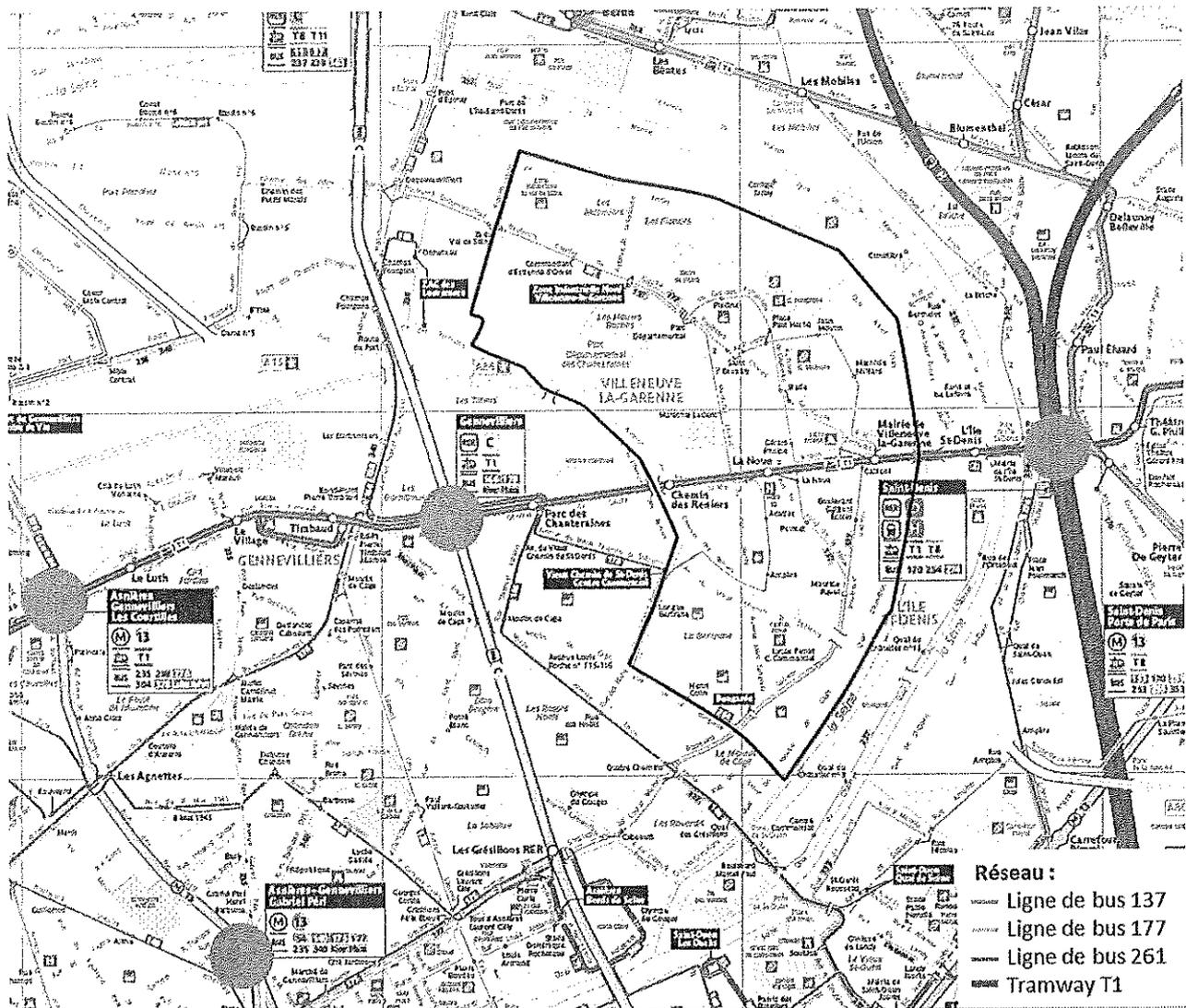
## 2. Un cadre de vie à préserver

### 1. En favorisant les déplacements alternatifs dans le respect des usages

#### 1. Les déplacements en transport en commun

En l'absence de transport lourd sur le territoire, le réseau de bus et le tramway T1 permettent de le connecter aux gares à proximité :

- La gare de Saint-Denis desservie par le RER D et la ligne H du réseau Transilien,
- Les gares de Gennevilliers et des Grésillons desservies par le RER C,
- La station de métro des Courtilles à Asnières desservie par la ligne 13.



Réseau ferré et de bus – Extrait site RATP (avril 2022)

Toutefois, ce réseau est très utilisé aujourd'hui au point d'arriver à saturation. Les transports en commun restent quand même le moyen de transport préféré des Villenogarennais pour les trajets domicile-travail. La modernisation du T1 prévue à l'horizon 2024, changement des rames suite à l'allongement des stations en Seine-Saint-Denis, permettra d'améliorer sensiblement les conditions de circulation des voyageurs.

Au regard des projets urbains majeurs, qui entraîneront une augmentation des logements et des activités, la Ville et ses partenaires, doivent d'ores-et-déjà anticiper l'arrivée d'une nouvelle population et réfléchir notamment à une mixité des modes de déplacement.

En 2022, la Ville a poursuivi les échanges avec les partenaires pour renforcer la desserte du territoire. Toutefois, les différentes crises mondiales et les évolutions structurelles en cours au niveau d'Ile-de-France Mobilités et de la RATP ont retardé la mise en œuvre des demandes d'amélioration du réseau de bus enclenchées en 2021.

En 2023, la Ville souhaite poursuivre les réflexions afin de créer une passerelle dédiée aux modes actifs sur la Seine pour relier L'Île-Saint-Denis. En préfiguration des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, une passerelle a été installée en 2022 entre L'Île-Saint-Denis et Saint-Denis pour permettre de relier la future gare du Grand Paris Pleyel.

## 2. Les déplacements piétons et cyclistes

Villeneuve-la-Garenne est une ville des courtes distances - petite superficie et faible relief, facilitant les déplacements à pied ou à vélo. Par exemple, un trajet de 20 minutes permet de parcourir la ville du nord au sud. Plus de 70% des déplacements internes à la commune se font à pied.

Au fur et à mesure des projets de réhabilitation ou de création de voirie, la commune donne une place croissante aux vélos et aux piétons. L'intégration d'itinéraires cyclables lors des projets de voirie conséquents est désormais systématique.

En mai 2021, le **schéma d'intention cyclable** a été finalisé présentant des orientations d'aménagement qui seront mises en œuvre suivant une planification pluriannuelle en cohérence avec les projets d'aménagements de la Ville.

Le schéma cyclable s'est construit en adéquation avec les plans vélo supra-communaux :

- du Conseil départemental (adopté en 2021) dont le linéaire RD9 / RD998 constitue un axe prioritaire à aménager,
- de la Métropole du Grand Paris, dont la future ligne 2 traverse la ville par l'avenue de Verdun,
- du RER V qui passe à proximité du territoire.

### Faits marquants 2022 :

Mi-2022, les études pour concrétiser les axes identifiés comme prioritaires dans le schéma cyclable ont démarré, notamment pour compléter l'itinéraire "Voie Promenade".

La Ville s'est inscrite dans l'opération nationale Mais à vélo, avec la proposition d'un atelier d'auto réparation vélos.

L'EPT a lancé son Schéma des mobilités actives territorial à l'automne 2022, auquel la Ville est partie prenante.

Les réflexions sur le développement de services vélo ont été renforcées : inscription dans la manifestation Mai à vélo à partir de 2022, projets de nouveaux stationnements vélo et d'installation de bornes de réparation vélo... La Ville a notamment été lauréate du programme AVELO 2 porté par l'ADEME.

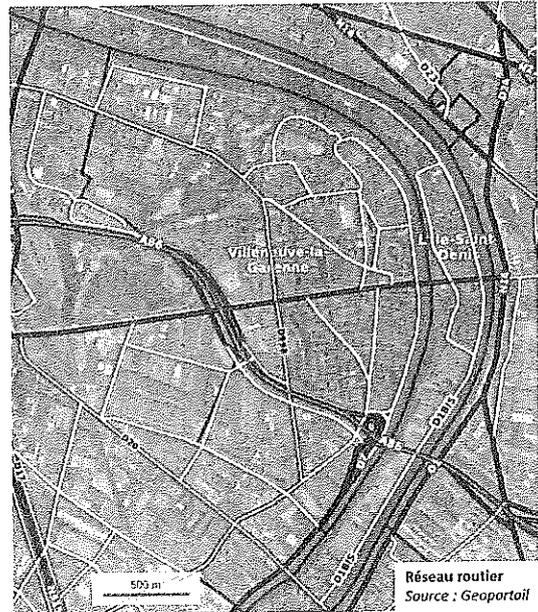


### 3. Les déplacements véhiculés

Le réseau routier est constitué de voies communales et départementales (RD 9 – Bd Charles de Gaulle, Bd Gallieni, RD 998 – Av du M. Leclerc, Av J. Jaurès, Av M. Sangnier, RD 986 – Av de Verdun). Deux échangeurs permettent l'accès à l'A86. Toutefois, cette voie rapide constitue une coupure urbaine dans la ville.

Le taux de motorisation des ménages des Villenogarenois (61,6%) est légèrement inférieur aux moyennes régionale (65,6%) et départementale (64,5%). (Source : Insee RT 2019)

En 2021, la **Zone à Faibles Émissions mobilité** de la Métropole du Grand Paris a été instaurée sur la Ville. Au Sud du territoire, dans l'intra-A86, la circulation des véhicules Crit'Air 4, 5 et non classés est depuis interdite.



#### Faits marquants 2022 :

Le carrefour de la RD9 avec la rue du Commandant Estienne d'Orves a été réaménagé en carrefour à feux, en partenariat avec le Département, en vue du développement de la zone d'activités des Chanteraines comprenant une surface commerciale et une maison de santé et d'une nouvelle activité tertiaire

### 4. Le stationnement

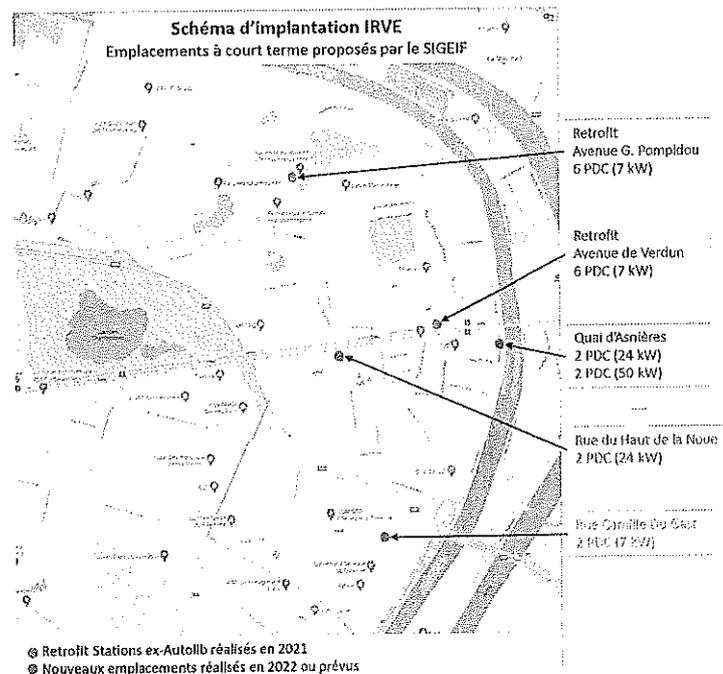
L'offre globale de stationnement approche les 6 700 places gratuites en surface dont 346 places sont en Zone européenne.

L'occupation du stationnement à l'échelle communale est intense le jour et saturée la nuit, notamment en centre-ville. Des conflits d'usage perdurent : stationnements sauvages et voitures ventouses.

#### Faits marquants 2022 :

La Ville a mené une réflexion sur l'offre de stationnement en centre-ville, avec l'étude de 4 sites : le marché, l'EPB, le parking du Centre-ville et des commerçants. Elle complète actuellement cette étude par une réflexion sur **l'évolution de la gestion du stationnement** pour l'ensemble du territoire. La zone bleue a d'ailleurs été étendue et différenciée début 2022.

Suite au transfert de la compétence **infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE)** au SIGEIF en 2021, celui-ci poursuit le déploiement de ce service sur le territoire suivant le schéma d'implantation convenu.



### En projet pour 2023 :

- Poursuivre la mise en œuvre du schéma cyclable communal et renforcer l'offre de stationnements-vélos (une soixantaine répartie sur le territoire),
- Enclencher les études pour déployer de nouveaux services vélos
- Favoriser l'installation de nouvelles infrastructures de recharge de véhicules électriques,
- Concrétiser l'implantation de stations Velib' sur le territoire,
- Dans le calendrier de la MGP, déployer l'étape "Interdiction des véhicules Crit'air 3" de la ZFE-mobilité,
- Mener les étapes préalables à l'évolution de la gestion du stationnement pour les voitures.

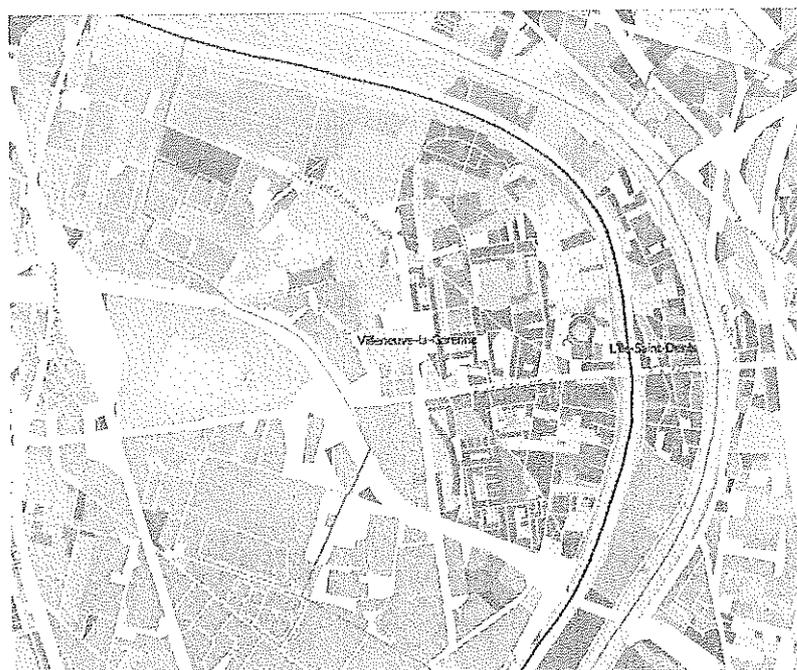
## 2. En favorisant la biodiversité des espaces verts et son appropriation

Les Villenogarennais bénéficient d'espaces verts conséquents (près de 30% du territoire communal) et de qualité, ainsi que de la proximité de la Seine le long du parc des Chanteraines de 68 ha (dont 42 ha sur Villeneuve-la-Garenne), des quais d'Asnières et Alfred Sisley apaisés.

### 1. Une gestion du patrimoine écologique

Depuis 2015, la Ville déploie une **gestion différenciée** des espaces verts, adaptée aux caractéristiques géographiques, écologiques, paysagères des différents sites (118 espaces verts représentant 25 ha), ainsi qu'à leur fréquentation et leurs usages. Elle n'utilise plus de produits phytosanitaires depuis 2006.

Le patrimoine arboré est quant à lui composé de 6 000 arbres, dont 4 500 en gestion communale.



Mode d'occupation des sols 2021

Source : Institut Paris Région

1. Forêts 2. Milieux semi-naturels 3. Espaces agricoles 4. Eau  
5. Espaces couverts artificiels 6. Habitat individuel 7. Habitat collectif  
8. Activités 9. Equipements 10. Transports 11. Carrières, décharges et chantiers



Depuis 2020, 4 sites sont labellisés Eve : les parcs de la Mairie et du Maréchal Leclerc, le square Abbé Pierre et la Coulée verte (labellisés en 2019). Ceci témoigne de l'engagement de la Ville dans le respect de l'environnement, des végétaux et dans la maîtrise de ses consommations.

### Faits marquants 2022 :

- Plantation de 125 000 bulbes sur la Ville (80 000 dans la Coulée Verte et 45 000 sur les quais),
- Acquisition de matériel adapté au fauchage des prairies,

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20230216-2023\_02\_16\_05-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023

- Finalisation du diagnostic phytosanitaire des arbres de la Ville et du Mont Saxonnex,
- Nouvel audit pour confirmer la labellisation Eve® d'ECOCERT (en cours)

## 2. Des actions pour s'adapter au changement climatique

### Lutte contre les îlots de chaleur urbains (ICU)

Mis à part la poursuite des actions pour une meilleure gestion de l'eau, des réflexions ont été menées en partenariat avec l'EPT, pour lutter contre les îlots de chaleur urbains, et différents sites à enjeux ont été identifiés, tels que le Mail Roger Prévot et les cours d'écoles.

## 3. La sensibilisation

Des actions pédagogiques sont menées lors d'évènements ou dans le cadre de partenariats internes :

- En mai, ateliers *A la découverte des insectes* proposés aux écoles,
- Cet été, le projet "Un potager pour toutes les écoles" a été déployé avec l'accompagnement financier du Budget Participatif Écologique Régional. Chaque école a été dotée de bacs potagers et une formation pour les enseignants a été réalisée. Ce projet bénéficiera d'un suivi dans le temps avec la fourniture annuelle de terre, de plants et de graines.
- En septembre, participation à la Semaine Européenne du Développement Durable avec un atelier de plantation de fleurs,
- Des actions menées en partenariat avec la bibliothèque et sa grainothèque,
- Poursuite du concours Villeneuve en fleurs, récompensant la vingtaine de participants (15 en 2021).

### En projet pour 2023 :

- Conserver la 3ème fleur lors du passage du jury Villes et Villages Fleuris reporté en en 2023,
- Poursuivre l'amélioration de la biodiversité avec la plantation de différentes strates (arbustes, bulbes, vivaces...),
- Conforter l'objectif de labellisation Eve® d'ECOCERT sur les sites identifiés et enclencher dans ce cadre des études faune, flore et sols,
- Poursuivre le remplacement du matériel utile aux agents, du thermique à l'électrique,
- Accompagner les bailleurs dans le développement de jardins partagés, tels que ceux déjà créés au niveau des quartiers Sud,
- Poursuivre les partenariats internes,
- Organiser le concours 2023 de jardins et balcons fleuris,
- Développer le projet d'écoles Oasis,
- Réduire l'îlot de chaleur urbain présent au niveau du Mail Roger Prévot avec la plantation d'arbres.

## 3. En contribuant à réduire la production de déchets et en améliorant la propreté urbaine

### 1. Les collectes sur Villeneuve-la-Garenne

Rappel des collectes :

- En porte-à-porte : les ordures ménagères, le verre, les emballages recyclables (mise en place en 2000, extension des consignes en 2020), les encombrants, les déchets verts (mise en place en 2019)
- En apport volontaire : les vêtements, les sapins
- Déchetterie fixe à Gennevilliers, déchetterie mobile sur la place du marché (un samedi par mois), collecte des déchets toxiques rue Henri Barbusse (une fois par mois).

Depuis 2018, la ville a progressivement mis en place la collecte des biodéchets ou déchets alimentaires pour le marché forain et la restauration collective, en lien avec l'installation de tables de tri.

En 2022, une nouvelle campagne de distribution de composteurs a permis de sensibiliser les habitants intéressés

Accusé de réception en préfecture  
 02/03/2023  
 Date de télétransmission : 02/03/2023  
 Date de réception préfecture : 02/03/2023

par 24 composteurs et 23 lombricomposteurs (85 composteurs et 42 lombricomposteurs distribués en 2021).

## 2. La propreté urbaine

La propreté urbaine concerne 30 km de voirie communale et départementale, 260 corbeilles urbaines et 30 distributeurs de sacs à déjections canines.

Pour nettoyer les rues, la Ville utilise de moins en moins la laveuse au profit de la souffleuse et balayeuse, pour éviter la consommation d'eau potable.

## 3. La sensibilisation

Des politiques de sensibilisation ont été menées en 2022 en partenariat avec l'EPT :

- Campagnes de sensibilisation en porte-à-porte au sujet des consignes de tri,
- Distribution des outils de communication (stop pub, guide des déchets...).

Malgré l'engagement de la Ville et de ses partenaires dans une politique volontariste en matière de gestion des déchets, le geste du tri des Villenogarennois, moins aisé en habitat vertical, ne semble pas encore optimum.

De plus, un manque de civisme de certains subsiste. Les dépôts sauvages, l'abandon d'ordures ménagères sur la voie publique et dans la Seine nuisent à la qualité de vie des habitants.

### Faits marquants 2022 :

- Pour faciliter le tri dans les bureaux, des modules de tri ont été installés au centre socio-culturel Nelly Roussel et à l'Espace Pierre Brossolette.
- En septembre 2022, la Ville a renouvelé l'organisation d'un clean challenge, au cours duquel 354 kg déchets ont été collectés (619 kg déchets collectés en 2021).

### **En projet pour 2023 :**

- Mener des actions de sensibilisation :
  - en porte-à-porte, en lien avec l'extension des consignes de tri effective en 2020,
  - au sein des établissements scolaires,
  - en restauration collective, pour lutter contre le gaspillage alimentaire en lien avec la démarche du Syrec,
  - au sein de l'administration, pour renforcer le tri dans les bâtiments communaux avec la mise en place d'espaces de tri,
- Renouveler la campagne de distribution des composteurs et lombricomposteurs aux particuliers intéressés,
- Déployer le compostage collectif par une expérimentation dans les quartiers Sud,
- Reconduire un clean challenge pour sensibiliser les Villenogarennois à l'importance de maintenir leur ville propre.

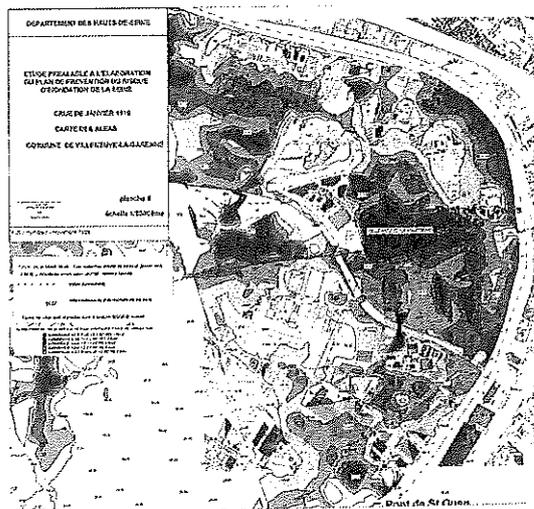
## 4. En protégeant les populations des risques et pollutions

### 1. Face aux inondations

La majorité du territoire de Villeneuve-la-Garenne est soumis au risque inondation par submersion et remontée de nappes, du fait de sa proximité avec la Seine. Pour lutter contre ce risque, un Plan de prévention du risque inondation (PPRI) de la Seine dans les Hauts-de-Seine a été approuvé par arrêté préfectoral en 2004, modifié en juillet 2022, sans incidence sur les cartes d'aléas et de zonage réglementaire.

#### Faits marquants 2022 :

- Dans le cadre de son adhésion au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) 2022-2027 porté par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs (EPTB), l'installation de repères de crue sur le territoire a été préfigurée,
- En partenariat avec la Ville, la Métropole du Grand Paris, désormais compétente en GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations), mène une étude sur la gestion de crue, avec un focus au niveau de la murette anti-crue et du matériel de crue.



### 2. Face aux pollutions électromagnétiques

Les lignes Haute Tension (HT) et Très Haute Tension (THT) près ou au-dessus des habitations génèrent des craintes et des questionnements quant à leurs conséquences sur la santé des riverains. A Villeneuve-la-Garenne, 4 lignes à HT et THT impactent fortement la typologie de la ville. Avec la perspective des Jeux Olympiques 2024, s'est trouvée l'opportunité d'enfourer ces lignes courant 2023.

Chaque année, la Ville poursuit sa campagne d'enfouissement des réseaux :

- Effectué en 2022 : Rue Dupont Du Chambon et quai Sisley.

### 3. Face aux autres pollutions

En Ile-de-France, les habitants sont exposés aux Gaz à Effets de Serre (GES) et aux particules fines, ainsi qu'aux nuisances sonores dues au trafic routier et aérien.

Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de la Métropole du Grand Paris a été approuvé en 2019. Une station de mesure du bruit des avions de l'aéroport du Bourget, installée par BruitParif, était située à proximité du quai Sisley, celle-ci sera prochainement réinstallée.

Construit en partenariat avec les 7 villes du territoire, l'EPT Boucle Nord de Seine a approuvé son **Plan Climat Air Énergie Territorial** en novembre 2022.

#### En projet pour 2023 :

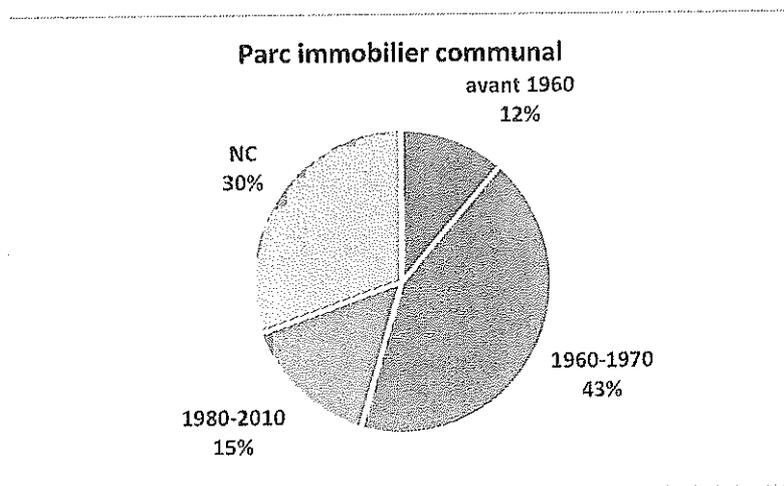
- Le déploiement des actions inscrites au PAPI, notamment l'installation des repères de crue et la sensibilisation au risque inondation, et des actions à mener avec la Métropole du Grand Paris dans le cadre de la gestion des inondations,
- Le développement des actions inscrites au Contrat Eau, Trame verte et bleue et Climat,
- L'enclenchement des actions du PCAET coordonné par l'EPT et l'élaboration d'un Bilan des émissions de gaz à effet de serre au niveau communal.

Accusé de réception en préfecture  
092-249200789-20230216-2023-02-16-05-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023

### 3. La performance énergétique à améliorer

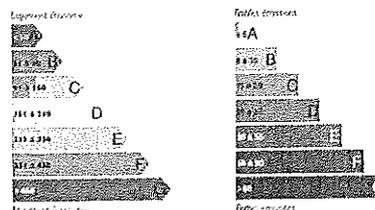
#### 1. En optimisant les équipements publics

La Collectivité gère et entretient les bâtiments communaux dont font partie les équipements sportifs, culturels, de la petite enfance, les groupes scolaires, l'Hôtel de ville, le centre administratif ou encore le centre technique municipal.



Le parc immobilier est mixte, composé d'un patrimoine ancien consommateur d'énergie (environ 40%) et d'un patrimoine plus récent, construit après l'apparition des premières réglementations thermiques en matière de bâtiments.

Pour réduire les consommations de fluides, la Ville poursuit depuis quelques années la mise en place d'éclairage LED et de détecteurs de mouvement en des endroits opportuns des équipements.



#### Faits marquants 2022 :

- Finalisation de l'audit global sur la qualité de l'air intérieur, notamment sur les structures enfance et petite enfance. Une sensibilisation a été menée auprès des directeurs et des capteurs de CO2 pédagogiques ont été proposés.
- Rénovation thermique de l'école maternelle Charles Perrault,
- Rénovation thermique et réfection en cours d'un pavillon pour accueillir la Police Municipale,
- Élaboration d'un plan de sobriété pour faire face à la crise énergétique.

#### En projet pour 2023 :

- Poursuite des travaux d'étanchéité et d'isolation sur différents sites (la Fabrik, le centre socio-culturel Nelly Roussel, le gymnase Fernand Schwartz, le Funérarium...),
- Réduction de l'impact énergétique de la piscine grâce à d'importants travaux,
- Remplacement de la chaudière fuel au Mont Saxonnex,
- Réhabilitation de la Ferme Bd Gallieni, afin d'y installer un restaurant et une épicerie
- Rénovation de l'IFOC pour accueillir les entreprises de la pépinière d'entreprises, dans une période transitoire avant leurs transferts définitifs dans les anciens locaux de la CPAM et du trésor public réhabilités
- Déploiement du plan d'action pour améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments,
- Mise en œuvre du plan de sobriété.
- Démarrage des travaux de la nouvelle halle de marché intégrant des objectifs de constructions durable

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20230216-2023\_02\_16\_05-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023

La ville dispose d'un ensoleillement qui serait favorable à l'installation de panneaux solaires, et d'un potentiel pour la géothermie soutenu par des aquifères profonds et superficiels. Des projets sont actuellement en réflexion.

## 2. En accompagnant la transition de l'habitat

Le parc de logements de la ville est vieillissant, plutôt déséquilibré et spécialisé en matière de typologies comme de populations accueillies. Face aux dégradations de l'habitat, à la précarisation, notamment énergétique, grandissante des occupants et aux ségrégations, les acteurs du logement social s'impliquent fortement.

### Faits marquants 2022 :

- Finalisation du dispositif d'accompagnement des copropriétés, en partenariat avec l'ARC, un dispositif d'accompagnement des copropriétés, sous forme de cessions de formation gratuites,
- Finalisation du dispositif spécifique d'accompagnement de 6 copropriétés fragiles POPAC (programme opérationnel d'accompagnement des copropriétés), en partenariat avec l'Anah,
- Mise en place du dispositif Plan de sauvegarde pour accompagner la copropriété Îlot du Mail, en partenariat avec l'Anah et l'EPT.

Depuis 2021, sous l'impulsion de l'EPT, un guichet unique a été mis en place pour accompagner les habitants dans leurs démarches d'amélioration de leur logement, notamment en matière d'économie d'énergie. Des permanences bimensuelles sont ainsi assurées par l'association SOLIHA.



La Ville poursuit l'accompagnement de la dizaine d'amicales de locataires, en proposant des formations.

### **En projet pour 2023 :**

- Poursuivre l'étude d'élaboration du Plan de sauvegarde de la copropriété îlot du Mail,
- Projet de réhabilitation du patrimoine locatif social de SEQENS, notamment par des travaux d'isolation

### 3. En optimisant l'éclairage public

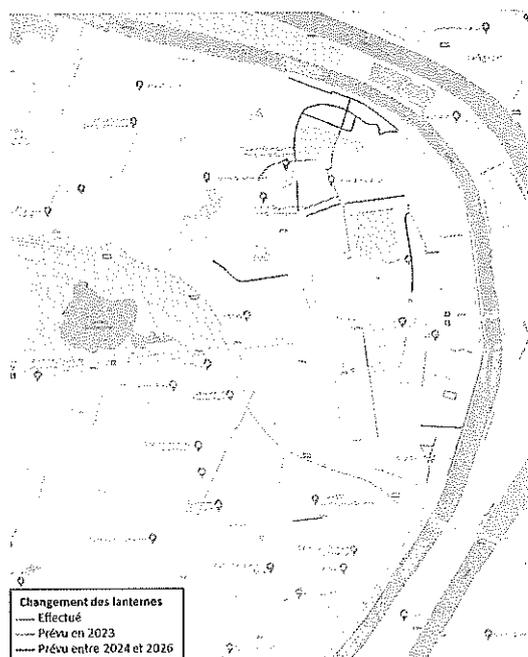
Villeneuve-la-Garenne possède un patrimoine d'éclairage public de 2 360 points lumineux. En 2018, le marché public Eclairage Public a été renouvelé pour 8 ans, avec des objectifs d'optimisation des éclairages (mise en LED des lanternes), de réduction de la dépense énergétique, de rénovation des installations vétustes, de pérennité des installations et de garantie de leur parfait fonctionnement.

#### Faits marquants 2022 :

- Création d'un second poste source,
- Poursuite du passage en basse tension, notamment pour la zone Nord.

#### **En projet pour 2023 :**

- Poursuivre le plan de renouvellement,
- Poursuivre la mise en LED de l'éclairage public (Voie Promenade Nord, parking de l'EPB et avenue Pierre de Coubertin).



## 4. L'animation du territoire, support d'éducation au développement durable

### 3. A travers l'éducation et la santé

#### 1. Petite enfance, enfance et jeunesse

En 2022, la ville a été labellisée **Cités éducatives** après avoir été labellisée **Cités de la Jeunesse** en mai 2021. La charte locale de l'éducation de la cité éducative a été signée le 16 septembre 2021 par l'Éducation nationale, l'État et la ville, faisant suite au travail partenarial engagé depuis 2017 et décliné dans le **Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2018-2022**.

De plus, un nouveau PEDT 2022-2025 a été élaboré dans la continuité des valeurs éducatives construites avec l'ensemble des acteurs concernés. L'un des objectifs de ce PEDT 3 est de déployer une politique de développement durable commune à toutes les structures (scolaires, périscolaires, extrascolaires).

Différentes initiatives d'éco-écoles sont portées par les établissements scolaires. La Ville souhaite contribuer à ce développement.

Les équipes des centres de loisirs sensibilisent au quotidien les enfants accueillis sur les structures aux diverses thématiques investies par le développement durable (alimentation, biodiversité, déchets, eau, solidarité...).

Depuis 2019, le service Jeunesse a investi les structures jeunesse (l'Atelier pour les 12/17 ans et la Fabrik pour les 16/25 ans) pour déployer son action au plus près des jeunes.

Le Conseil Municipal des Jeunes a été réimpulsé fin 2021 et 22 collégiens y siègent depuis mars 2022, avec de nombreux projets portés au sein de 3 commissions : solidarité et écologie, culture et sport, citoyenneté et cadre de vie.

A la Fabrik, le service Jeunesse accompagne les jeunes impliqués sur les questions d'écologie pour mener des actions spécifiques, telles qu'en 2022 :

- Récolte, fabrication et dégustation de miel pour sensibiliser au rôle des abeilles dans l'environnement,
- Ateliers animés par un apiculteur,
- Vente de miel pour financer leur projet de formation à l'apiculture (convention en partenariat avec Générations Unies),
- Développement de la ferme et du potager.

Le miel de la Fabrik "Bee my friend" a été récompensé médaille d'argent au 21ème concours des miels d'Île-de-France dans la catégorie miel toutes fleurs d'été, liquide.

Pour la Petite Enfance, la Ville renforce progressivement l'offre multi-accueil (crèche et halte-garderie) afin de répondre aux attentes des parents.

#### **En projet pour 2023 :**

- Renforcer le soutien des initiatives, de type Eco-école, et des actions en faveur du développement durable des établissements scolaires,
- Poursuivre les actions de sensibilisation déployées sur les temps périscolaires et dans le cadre des manifestations dédiées aux enfants,
- Poursuivre le développement de la ferme et du jardin pédagogique du service Jeunesse,
- Poursuivre les actions de sensibilisation et d'accompagnement des jeunes par des ateliers, cinés-débat, cafés-débat...

#### 2. Restauration collective

Depuis 2021, la Ville adhère au SYREC (Syndicat Intercommunal de Restauration Collective), notamment pour aboutir à 3 objectifs : l'amélioration de la qualité des repas, une plus grande réactivité, l'adaptabilité aux normes sanitaires et environnementales.

Outre la proximité géographique, le SYREC s'engage, entre autres, à valoriser les circuits courts et les produits locaux ou régionaux et de saison, à intégrer un minimum de 20% des composantes bio (25-30% sont aujourd'hui atteints à Villeneuve-la-Garenne), au moins 1 composante bio et local par mois, à trouver des leviers contre le gaspillage alimentaire (un groupe de travail spécifique a été créé en 2022), à supprimer totalement le plastique. Dans ce cadre, la Ville a enclenché une démarche de labellisation ECOCERT des restaurants communaux (niveau 1).

L'entretien des bâtiments par des produits biodégradables est favorisé, l'utilisation de vaisselle jetable évitée et le plastique supprimé au profit de gobelets en carton recyclable, de barquettes biodégradables...

Des tables de tri ont été déployées en restauration collective, dont le restaurant communal afin de favoriser le tri et de valoriser les biodéchets (presque 19 tonnes collectées au niveau des écoles en 2022). L'objectif est désormais d'affiner les produits jetés pour trouver des solutions et réduire le gaspillage, une organisation pour peser les déchets a également été mise en place.

#### **En projet pour 2023 :**

- Relance du marché Produits d'entretien avec l'objectif de demander exclusivement des produits respectueux de l'environnement,
- Remplacement progressif des écocupes par des gourdes en verre,
- Renforcement et pérennisation des objectifs de qualité et d'éco-responsabilité en restauration collective, dans le cadre de la démarche de labellisation ECOCERT,
- Renforcement de la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire (formation des agents),
- Amélioration du temps méridien,
- Etude des diagnostics énergétiques des offices de restauration et poursuite du renouvellement du matériel,
- Poursuite de l'amélioration du tri dans les bureaux par la dotation de chariots biflux, la formation des équipes.

### **3. Séniors et solidarités**

Pour les Séniors, qui représentent environ 18% de la population Villenogarennoise, le CCAS mène des actions afin de les accompagner et lutter contre l'isolement (organisation de la Semaine Bleue, distribution des coffrets de Noël, banquet d'automne, ateliers tablettes numériques...).

Un nouveau Conseil des Sages, instance consultative de réflexion, de concertation et de proposition, a été installé fin 2022.

En novembre 2022, un forum de prévention santé et vie quotidienne dédié aux plus de 65 ans a été organisé par la Ville et l'Institut des Hauts-de-Seine.

### **4. Santé**

En matière de Santé, la Ville a signé le 30 novembre 2021 un **Contrat Local de Santé (CLS)** avec ses partenaires : Préfecture, Agence Régionale de Santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Département des Hauts-de-Seine, Education Nationale. Ce contrat contient 18 fiches actions réparties autour de 5 axes dont la santé environnementale (Axe 4).

L'Atelier Santé Ville agit sur 4 grands axes de ce contrat : l'accès aux soins, la parentalité, la santé des jeunes et des personnes âgées, la santé mentale. Ces actions sont déclinées par le CCAS qui a notamment organisé en juin la Semaine de ma santé.

Malgré tout, l'offre de soins diminue sur le territoire, notamment du fait du vieillissement des médecins généralistes et de la fermeture prochaine des consultations externes de l'hôpital. La Ville et le CCAS accompagnent les professionnels de santé dans la mise en place de **Maisons de Santé Pluri-professionnelles** afin d'augmenter le temps de présence des professionnels généralistes et spécialistes sur le territoire. 3

projets, répartis sur tout le territoire (Centre, Nord et Sud de la Ville) sont actuellement en cours et verront le jour entre 2023 et 2025.

**En projet pour 2023 :**

- L'organisation d'évènements tels que la Semaine de ma Santé avec des objectifs de zéro déchet, de lutte contre le gaspillage alimentaire et d'éducation au développement durable,
- L'ouverture de l'épicerie Social et solidaire

## 5. Handicap et accessibilité

Dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (« Ad'AP ») communal, validé en Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2015, la Ville poursuit la réalisation des travaux de mise en accessibilité de son patrimoine bâti. D'une manière générale, une réflexion est menée dans le cadre des projets de réhabilitation des bâtiments de la ville.

En 2022, le CCAS a mis en place un groupe de travail avec les différents partenaires avec, pour finalité, la rédaction d'une nouvelle charte ville handicap, plus adaptée aux besoins des personnes et aux réalités actuelles.

## 4. A travers la vie locale

### 1. Culture

Les Villenogarennois bénéficient d'une offre culturelle diversifiée déclinée dans les différents équipements de la Ville (centre culturel Max-Juclier, Cinéma André-Malraux, bibliothèque Aimé-Césaire, école de musique Claude-Debussy), avec la volonté de permettre à tous un accès à l'art et à la culture : spectacles en salle et dans l'espace public, expositions, films, conférences, lectures, ateliers, live sessions de musiques actuelles... En février 2022, un jumelage culturel entre la Ville et le musée du Louvre a été conventionné pour une durée de 3 ans. Ce programme vise à réduire les inégalités sociales, culturelles et territoriales en favorisant la transmission des savoirs, l'expression des cultures de l'ensemble des populations, et le renforcement de la cohésion sociale.

La bibliothèque propose régulièrement des actions de sensibilisation ou des animations autour du potager en lien avec sa grainothèque ou sa bouturothèque, comme un atelier de bouturage dans le cadre de la Fête de la nature en mai 2022. La culture est support de sensibilisation, l'exposition des pénichards par exemple a permis de sensibiliser au risque inondation.

Des réflexions sont enclenchées pour réduire l'impact des activités du service, que ce soit concernant les repas des artistes ou la consommation énergétique des lumières des salles de spectacle.

**En projet pour 2023 :**

- Projet de spectacles vivants itinérants dans les structures, les écoles,
- Projet en construction sur le devoir de mémoire,
- Projet d'installation d'une oeuvre contemporaine pour investir l'abord du centre culturel (soumis au Projet participatif d'intérêt général)

## 2. Sports

Une soixantaine d'équipements sportifs proposent de nombreuses activités. La Ville organise chaque année des manifestations sportives, telles que le Mil'Pattes, et favorise l'accès au sport pour tous (gymnases ouverts pendant les vacances scolaires, développement de l'intervention des éducateurs auprès des écoles, proposition de nouveaux projets pour les seniors et les publics handicapés).

La préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024 constitue une opportunité pour renforcer son action et mettre en valeur les talents présents sur la Ville. En 2019, Villeneuve-la-Garenne a notamment été labellisée Terre de Jeux. En 2022, des groupes de travail internes ont été lancés.

### En projet pour 2023 :

- Le déploiement du dispositif Savoir Rouler À Vélo en partenariat avec l'Education Nationale sur Villeneuve-la-Garenne autour des 3 objectifs : savoir pédaler, savoir circuler, savoir rouler à vélo,
- Le passage au zéro-phyto sur les équipements sportifs.

Sur la commune, l'espace socioculturel **Nelly-Roussel** a pour mission d'accueillir, d'informer les habitants et de permettre à chacun de tisser des liens autour des différentes activités proposées. En 2019, il a élaboré son nouveau projet social pour 4 ans.

Tout au long de l'année, l'équipe mène diverses actions de sensibilisation, adaptées au contexte sanitaire, autour de thématiques variées, dans et hors les murs, telles que des actions avec les écoles, des ateliers de réparation, des ateliers cuisine...

Chaque année, l'équipe coordonne notamment un Été à croquer avec des animations proposées durant les deux mois d'été et participe aux autres événements proposés sur la Ville.

### En projet pour 2023 :

- La poursuite des différentes actions,
- Le développement de nouveaux ateliers (recyclage...),
- L'utilisation d'une parcelle d'un jardin partagé créé à proximité pour développer des ateliers avec les usagers, les enfants.

## 3. Prévention et sécurité

Face aux problématiques de sécurité et d'incivilité rencontrées sur son territoire, la Ville a souhaité en 2017 réactualiser le **Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)** en s'appuyant sur une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (2017-2020) partagée par l'ensemble des acteurs concernés.

Elle a également mené en 2018 une étude sur la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité à déployer sur le territoire.

Depuis fin 2019, une application mobile « Villeneuve-la-Garenne » est proposée aux habitants dans l'objectif d'améliorer leur cadre de vie en signalant les problèmes de stationnement, voirie, dépôts sauvages etc. qu'ils peuvent constater dans la ville.

Dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité, différentes actions ont été poursuivies au sein des quartiers prioritaires de la ville en 2022 :

- Action de sensibilisation à la valorisation des déchets en cœur de quartier en lien avec une ressourcerie,
- Action d'insertion éducative via la mise en place de chantier éducatif et la valorisation des déchets dans les locaux vélos, accompagnée par la mise en place d'une opération d'auto réparation,
- Action de sensibilisation à la récupération de pain avec la volonté de diminuer le jet par les fenêtres en proposant des recettes innovantes autres que le pain perdu, auprès du public associatif,

- Action favorisant le vivre ensemble à travers les jardins partagés avec la création de trois extensions sur les jardins existants du quartier sud en partenariat avec l'association FASE, l'AMAP, l'Amicale des locataires et les bailleurs ICF Habitat et SEQENS,
- Installation de 3 pigeonniers répartis dans la Ville afin de contrôler et réguler le nombre de naissances de pigeons,
- Proposition de végétalisation de la Caravelle par les membres de l'AFUL (CDC habitat, Hauts-de-Seine habitat, IN'LI et la Ville) avec la création de 50 parcelles familiales de 20m<sup>2</sup>, 1 espace commun sur 1 000 m<sup>2</sup> avec abris et espace de convivialité, 3 parcelles thématiques le long du mail Marie Curie, 1 jardin pédagogique dédié aux enfants, 1 jardin en permaculture, 1 verger partagé, 1 Forêt fruitière.

#### En projet pour 2023 :

- La poursuite de ces actions

#### 4. Démocratie

Depuis 20 ans, la Ville a structuré et renforcé les instances de démocratie locale, notamment par l'animation de 6 Comités Consultatifs de Quartier. En 2018, la Ville a adopté une **charte de la Démocratie locale** et propose depuis lors les **projets participatifs d'intérêt général (PPIG)** :

- 2019, création d'une station de cross-fit,
- 2020, rénovation de l'aire de jeux rue du Haut de la Noue / allée Pasteur,
- (2021, pas de PPIG du fait des conditions sanitaires)
- 2022, création de quatre terrains de street-basket 3x3.

Début 2023, la Ville organisera la 4<sup>ème</sup> édition des PPIG, toujours avec l'engagement municipal de réaliser le projet élu par les habitants avant la fin de l'année. Trois projets, retenus par le Maire et ses élus parmi huit projets constitués, sont soumis au choix des habitants sous la forme d'une votation par questionnaire.

#### Faits marquants 2022 :

- Organisation d'une large concertation-enquête de lectorat relative au magazine municipal mensuel, qui a alimenté en partie la refonte du magazine prévue en 2023.
- Création du second Groupe de Suivi de Chantier (GSC) pour la démolition / reconstruction du groupe scolaire Jean-Moulin : depuis le mois d'octobre, une vingtaine d'habitants volontaires a rencontré mensuellement les techniciens du chantier pour réduire les contraintes des travaux pour les riverains (bruit des groupes électrogènes et électrification du chantier, accès des engins au chantier...), pour veiller à la bonne gestion du site (dépollution, recyclage des matériaux déconstruits...), pour gérer les aspects mémoriels (collecte de "bouts de mur" symboliques de l'ancienne école).
- Poursuite des rendez-vous d'hyper-proximité entre le Maire, les élus, les techniciens, et les riverains d'une rue ou habitants d'une résidence : « Mon Maire, ma rue ». 2 réunions ont ainsi permis d'échanger sur les nouvelles résidences de la rue Camille du Gast, et les problématiques localisées dans le quartier de Villerennes.
- Réalisation de 2 séries de 6 Comités Consultatifs de Quartier (CCQ), en mai et novembre. Ces réunions de quartier, où le Maire est présent, ont permis de rassembler près de 800 participants.

#### En projet pour 2023 :

- Poursuite de l'accompagnement de la mise en œuvre du chantier de l'école Jean-Moulin avec le Groupe de Suivi de Chantier déjà constitué,
- Création d'un nouveau Groupe de Suivi de Chantier chargé de l'accompagnement du chantier du nouveau marché de centre-ville,
- Le maintien du lien d'hyper-proximité avec les habitants avec plusieurs opérations "Mon Maire, ma rue", éventuellement déclinées sous la forme de visites de quartier,
- L'organisation de la 4<sup>ème</sup> édition des Projets Participatifs d'Intérêt Général,
- La tenue de deux séries de CCQ en mai et novembre 2023.

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20230216-2023\_02\_16\_05-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023

## 5. Vie associative

La Ville bénéficie d'un tissu associatif dense. Elle organise chaque année la Rencontre des associations et a créé un Club des bénévoles. Elle a également mis en place un fond d'initiatives locales en 2018.

Les associations, qui œuvrent sur les thématiques du développement durable, participent activement aux actions de la Ville, manifestations (comme la Semaine du développement durable) ou projets.

Des jardins partagés, animés par des associations, ont été créés dans certains quartiers de la Ville.

### En projet pour 2023 :

- Le déploiement du fonds d'initiatives locales.

## 6. Manifestations

De nombreuses manifestations sont organisées sur la Ville, comme la Semaine Bleue ou les Lumières de Noël... Pour son organisation, la Ville s'oriente de plus en plus vers des manifestations éco-responsables. La plupart des événements sont le support d'actions de sensibilisation.

Des actions de sensibilisation plus ponctuelles mais récurrentes sont également proposées sur la Ville. C'est le cas par exemple de la venue bimestrielle de l'Aquabus. Proposé par Sénéo, syndicat producteur et distributeur de l'eau potable, et Suez, ce bus sillonne les Villes du territoire pour informer les usagers sur le service de l'eau et la protection de cette ressource.

### En projet pour 2021 :

- Renforcer l'éco-responsabilité des manifestations,
- Poursuivre les actions de sensibilisation événementielles et ponctuelles,
- Reconduire la participation à la Semaine européenne du développement durable.

## 5. A travers le dynamisme économique

### 1. Emploi et insertion

Afin de proposer un accompagnement de grande proximité aux demandeurs d'emploi et de travailler avec les entreprises sur leurs recrutements, la Ville a créé en 2012 **l'Espace emploi André Malraux**. Cet équipement abrite les équipes de la Mission locale et du service municipal de l'emploi, et accueille divers partenaires de l'insertion et de l'emploi.

Au sein de l'Espace Emploi, la Ville et ses partenaires proposent aux habitants un accompagnement individuel et sur-mesure à l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet professionnel. Ils bénéficient également des 10 postes informatiques de l'Espace public numérique (EPN). Chaque année, l'Espace Emploi accueille autour de 2 000 visiteurs.

Au-delà de son accompagnement au fil de l'eau, les équipes de l'Espace emploi conduisent des projets tout public (Forum emploi, sessions de recrutement,...) ou en direction de publics spécifiques : clauses sociales pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, actions de découverte des métiers, dispositif d'accompagnement collectif vers l'alternance, animation d'ateliers sur les savoir-être et la confiance en soi (posture et voix, socio-esthétique...), constitution et animation de Clubs emploi, Handi Job, etc.

Depuis juillet 2021, la Ville est labellisée **Cités de l'emploi**.

### 2. Economie

Villeneuve-la-Garenne appartient à un territoire industriel dont la transition

Aujourd'hui, l'économie est principalement tournée vers les secteurs du commerce, du transport et de la logistique, des services, du secteur de l'image et du numérique.

La Ville mène actuellement des actions pour :

- Favoriser le rapprochement entre les besoins des entreprises et des employeurs locaux et les demandeurs d'emploi du territoire afin de permettre une insertion durable des habitants sur le marché du travail et contribuer à réduire les migrations pendulaires. La proximité est dans l'intérêt des entreprises et des salariés, elle est déclinée à travers la mise en place des forums de l'emploi.
- Promouvoir les principes et les réalités de la Responsabilité Sociétale des Entreprises par leur ancrage local (parrainage, forum emploi et sessions de recrutement, actions de découverte des métiers...),
- Accueillir et accompagner les entreprises dans leurs besoins d'ancrage local,
- Consolider le tissu économique en créant des liens avec lui à travers le club entreprise,
- Créer les conditions pour accueillir TPE et start up en centre ville.

### 3. Commerces

La Ville œuvre à la restructuration de cette offre composée de 80 commerces de proximité (hors centre commercial du Quartz) afin de développer l'attractivité du centre-ville et de la ville en général en contribuant à améliorer le cadre de vie : bourse aux locaux, droit de préemption sur les cessions de fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commerciaux, diversification de l'offre alimentaire sur le marché et dans les commerces.

L'association des commerçants apporte une nouvelle dynamique dans les quartiers et développe diverses animations tout au long de l'année.

#### **Faits marquants 2022 :**

- La relance du Club d'entreprises,
- Dans le cadre du projet urbain de centre-ville, la démolition et reconstruction de la halle du marché sont prévues. Une halle provisoire pour la durée du chantier a été installée au niveau de la parcelle Emmaüs. Les commerçants y ont emménagé à l'automne 2022.

#### **En projet pour 2023 :**

- Accompagner le Club d'entreprises avec la mise en place de quatre moments d'animations,
- Relancer la charte anti-gaspi, en s'appuyant sur l'ouverture de l'épicerie Social et solidaire,
- Amplifier les relations avec les commerçants.

## 5. Une exemplarité à renforcer

### 6. En s'appuyant sur la commande publique

Depuis 2004, la Ville a mis en place des critères de développement durable pour certains de ses marchés publics, imposé des performances environnementales et intégré des clauses sociales dans certains marchés publics. Une charte intercommunale des clauses sociales est en cours d'élaboration.

La loi dite « Climat et résilience » du 22 août 2021 vise à renforcer à la fois la transparence sur les schémas de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) et à en préciser leur contenu (article 35). Cet enrichissement du contenu des SPASER permettra d'inciter les acheteurs à promouvoir une stratégie efficace et progressive de développement de l'inclusion sociale, des filières de consommation locale et des circuits courts.

A partir du 1er janvier 2023, le **schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsable** est obligatoire dès 50 millions €HT d'achats annuels (décret du 2 mai 2022).

En 2022, la Ville a démarré l'élaboration de son SPASER, suivant les 5 grandes thématiques :

- Un achat public au service d'un développement économique responsable et vertueux du territoire,
- Une commande publique locale qui soutient l'économie sociale et solidaire et favorise l'insertion sociale,
- Une commande publique régionale en pointe sur les enjeux environnementaux et l'économie circulaire,
- Une commande publique locale performante, innovante et soucieuse de la bonne gestion des deniers publics,
- Une gouvernance et un pilotage de la commande publique encore plus responsable au sein de la Ville.

Cette démarche sera poursuivie en 2023 en vue d'une mise en œuvre en 2024. Même si la Ville n'a pas l'obligation de réaliser un SPASER au regard des seuils, elle cherche toujours à rationaliser les achats publics.

Il est prévu une nouvelle plateforme nationale open data des données essentielles de la commande publique.

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi "3DS" s'articule autour de 4 grands axes :

- la différenciation : ce principe a vocation à donner aux collectivités de la souplesse et davantage de marge de manœuvre dans leurs actions pour prendre en compte les spécificités et les attentes de leur territoire ;
- la décentralisation : afin de conforter les compétences des collectivités locales, notamment dans les domaines des transports, du logement, de l'insertion et de la transition écologique ;
- la déconcentration : afin de rapprocher l'État du terrain ;
- la simplification : afin de rendre l'action publique locale plus proche des administrés, notamment en facilitant leurs démarches.

Les nombreuses dispositions de ce texte touchent un grand nombre de domaines, modifiant certains codes du droit français.

### 7. En déployant la dématérialisation

La Ville a entrepris un important chantier pour dématérialiser ses procédures. Elle a ciblé son action sur les secteurs de la commande publique, du courrier et des finances (avec 3 volets réalisés : les bons de commande, les bordereaux et les factures).

En 2022, la Collectivité a poursuivi cette action en confortant :

- La dématérialisation des flux comptables (PES Marché et PES ASAP),
- Le projet de parapheur et de signature électroniques, actuellement en cours,
- La dématérialisation des convocations aux élus (conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales),
- La création et l'alimentation des Comptes Epargne Temps en ligne,
- La mise à disposition des fiches de paie sur les espaces sécurisés des agents, permettant d'envisager leur dématérialisation.
- L'inscription aux formations via la plateforme du CNFPT initiée fin 2021, des formations d'accompagnement aux agents seront déployées en 2022

## 8. En optimisant le télétravail

Début 2020, la phase expérimentale du télétravail a été lancée, avec une quinzaine d'agents volontaires. Avec la crise sanitaire, le télétravail a été amplifié et élargi suivant les directives du gouvernement. Désormais, le télétravail est une option possible pour les postes le permettant selon un forfait de 25 jours par an, ou d'une journée fixe par semaine.

En 2022, on recense 21 nouveaux télétravailleurs. Cela correspondant donc à 56 télétravailleurs réguliers au sein de la collectivité.

## 9. En réduisant l'impact des déplacements

La flotte automobile (environ 60 véhicules) est aujourd'hui dotée de 26 véhicules électriques et 1 hybride. Avec la mise en place de la Zone à Faibles Émissions mobilité, les véhicules sont désormais pourvus de vignettes Crit'Air.

Crit'Air E	Crit'Air 1	Crit'Air 2	Crit'Air 3	Crit'Air 4 et plus	Total
26 (23 en 2021)	3 (2 en 2021)	19 (15 en 2021)	7 (10 en 2021)	9 (9 en 2021)	64

Répartition des véhicules communaux suivant les vignettes Crit'Air

Le développement du télétravail et des réunions en distanciel ont permis de diminuer les déplacements des agents. De nombreux agents optent pour les mobilités douces pour leurs trajets domicile/travail ou internes à la collectivité.

En plus de la participation de la Ville pour l'achat des titres de transport pour les trajets domicile-travail des agents, il serait possible de déployer le Forfait Mobilité Active, qui permet d'octroyer une prime annuelle aux agents effectuant ces trajets en vélo ou en covoiturage.

### En projet pour 2023 :

- Poursuivre les actions de dématérialisation
- Enclencher une étude type Plan Mobilité Administration
- Acquérir quelques vélos communaux pour le déplacement des agents